



Municipalité de
SAINT-ALPHONSE

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2013
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ALPHONSE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Saint-Alphonse a adopté à sa réunion du 5 juillet 2021 le Règlement numéro 327-2021 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Alphonse ;

Que ce Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est en vigueur en date du 13 septembre 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse et sur le site web www.st-alphonsegaspesie.com

Donné à Saint-Alphonse
Ce 7 octobre 2021

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière